

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 28 janvier 2025

Date de la convocation: 23 janvier 2025

Membres en exercice : 11

Le 28 janvier 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : 9

Votes exprimés : 9

Votes "Pour" : 9

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOT, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ

Représentés :

Excusés : Romain CHABRE

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : William GEORGES

DE_20250128_04

Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Juré tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1.00 € par habitant de la commune de Juré ;
- La contribution sera versée au fonds de concours ouvert par le ministère de l'intérieur via un virement bancaire sur le compte Banque de France du comptable de la collectivité ;
- le compte d'imputation pour le fonds de concours ouvert par le ministère de l'intérieur est : C/65731.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le soutien de la commune de Juré à la population de Mayotte
- **CHARGE** le Maire de verser un don de 1.00 € par habitant de la commune de Juré au fonds de concours ouvert par le ministère de l'intérieur.
- **CHARGE** le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette décision.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, William GEORGES

Date de transmission de l'acte: 29/01/2025

Date de réception de l'AR: 29/01/2025

042-214201162-DE_20250128_04-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 29/01/2025

Date de reception de l'AR: 29/01/2025

042-214201162-DE_20250128_04-DE

A G E D I